



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15

RECOURS A EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n° 2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle polyvalente.

Par délibération n° 2016-008 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif réévalué de 265 400.00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la compétence culture.

Par délibération n° 2016-025 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-001 "Extension de la salle polyvalente" pour un montant de 118 156.50€ HT soit 141 787.80€ TTC.

Par délibération n° 2016-026 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-002 "Rénovation de la salle polyvalente" pour un montant de 151 478.08€ HT soit 181 773.70€ TTC.

Par délibération n°2016-042 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle polyvalente.

Par délibération n° 2016-066 du 26 Juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux supplémentaires de couverture, de menuiseries et d'électricité de la salle polyvalente et a décidé de passer un marché négocié respectivement avec les entreprises HORIZON BATIMENT, D.V.M. et MERILEC titulaires du M.A.P.A. Rénovation de la Salle polyvalente pour un montant total de 39 900,00€ HT soit 47 880,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le financement de la réhabilitation de la Salle Polyvalente, il est opportun de réaliser un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant de 150 000.00 € s'inscrivant dans le cadre de la sous-enveloppe "Prêts Croissance Verte" (PCV) à taux zéro dédiée aux projets liés à la transition écologique.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant de 150 000.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

- Ligne du Prêt: PCV 0%;
- Montant: 150 000.00 euros;
- Durée d'amortissement: 20 ans;
- Périodicité des échéances: annuelle;
- Taux d'intérêt annuel fixe: 0%;
- Amortissement: prioritaire;
- Typologie Gissler: 1A;
- Commission d'instruction: 0.00% (0 points de base) du montant du prêt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et après avoir délibéré, à l'unanimité:

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds;

HABILITE le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat;

ACCORDE au Maire tous pouvoirs à cet effet;

PRECISE que cet emprunt sera inscrit en recette d'investissement au compte 1641.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Dossier n° U041492
Opération : Réhab salle polyvalente (n° 5046758)
Date limite de validité de l'offre : 13/11/2016
Montant total du financement CDC : 150 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 13/08/2016

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC			
Caractéristiques	PSPL ²		
Enveloppe	Enveloppe PCV 0%		
Montant	150 000 €		
Commission d'instruction	0 €		
Pénalité de dédit	1 %		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	0 %		
TEG¹	0 %		
Phase d'amortissement			
Durée	20 ans		
Index	Taux fixe		
Marge fixe sur index	-		
Taux d'intérêt	0 %		
Périodicité	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité		
Modalité de révision	Sans objet		
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %		

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 La marge fixe sur index et/ou le taux d'intérêt sont valables pour tout accord de l'emprunteur intervenant avant la date limite de validité de la cotation. Au-delà de cette date, les taux seront actualisés selon la procédure suivante. Cette actualisation vous sera adressée par la Caisse des Dépôts par écrit à votre demande. Si vous souhaitez contractualiser sur cette base, il vous appartiendra, 15 jours avant la date de fin de validité de cette nouvelle cotation, de nous adresser votre réponse par courrier.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Dossier n° U041492
Opération : Réhab salle polyvalente (n° 5046758)
Date limite de validité de l'offre : 13/11/2016
Montant total du financement CDC : 150 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 13/08/2016

Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Exonéré	Exonéré	Exonéré





ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Dossier n° U041492
Opération : Réhab salle polyvalente (n° 5046758)
Date limite de validité de l'offre : 13/11/2016
Montant total du financement CDC : 150 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 13/08/2016

Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Subvention Conseil général	100 000,00 €	37,09
Total des prêts CDC	150 000,00 €	55,63
Fonds propres	19 634,58 €	7,28
TOTAL des ressources	269 634,58 €	100,00

